Reçu en préfecture le 04/10/2023

ID: 080-200071223-20230927-89_B_2023-DE

N°89/2023

Département de la Somme Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes Nièvre et Somme 1, allée des auarante Parc d'Activités des Hauts du Val de Nièvre – BP 30214 80420 FLIXECOURT

Tél.: 03 22 39 40 40 Fax: 03 22 39 40 41

OBJET:

Groupement de commandes usages numériques avec le Syndicat Mixte Somme Numérique

Date de convocation:

19 septembre 2023

Date de séance:

27 septembre 2023

Date d'affichage:

3 octobre 2023

Membres en exercice: 54

Membres présents: 35

Membres votants: 40

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures de 13 heures 30 à 18 heures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge - Rue P.ERMENAULT - à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents:

Mmes, BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, Mrs LEITAO, HERBETTE, LEPOIX, FOURCROY, DELASSUS, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, FRANCOIS. WALIGORA, OLIVIER. DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D

Etaient absents, excusés:

Mmes CAPRON, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs PINCHON, MOREL, VIGNON, ALEXANDRE, POISSON, LEULIER, DELAFOSSE, COLOMBEL, BEC, MADANI-BUTIN, BLAIZEL. TIRMARCHE, PARMENTIER, CARLE, BOULLET, LEBLANC JM.

M MOREL donne pouvoir à MME LEPOIX M DELAFOSSE donne pouvoir à M GAILLARD M PARMENTIER donne pouvoir à MME SOUILLARD MME CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY MME ALEXANDRE donne pouvoir à M GROSSEL

Secrétaire de séance : MME DIRUY

La séance étant ouverte.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1414-3;

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8;

Vu l'offre de services proposée par le syndicat mixte Somme Numérique,

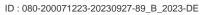
Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes « usages numériques »,

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le



Vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique du 10 mai 2023 portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commande ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes Nièvre et Somme d'adhérer au groupement de commande « usages numériques » coordonné par le syndicat mixte Somme Numérique et spécifiquement pour les lots 3 et 5.

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le Président est autorisé à signer la convention constitutive du groupement et toute autre pièce relative au fonctionnement du groupement et à l'exécution des marchés à venir. **ARTICLE 2** – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme, Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 3 octobre 2023 et de sa publication le 3 octobre 2023.

